

---

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2022

---

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-neuf mars deux mille vingt-deux, s'est réuni en Mairie le quatre avril deux mille vingt-deux, à vingt heures, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Daniel MICHAUD, Maire.

Madame Nadine BAUDET a été nommée secrétaire de séance.

**Présents** : MICHAUD Daniel, BAUDET Nadine, DARSON Barbara, DESCOMBES Gérard, CHETAILLE Maryse, CONDEMINE Loïc, RAVE Guy, LAGNEAU Jeannine, BURNICHON Jean-Pierre, SAINT DIDIER Richard, DUCROT Séverine, FRANCHET Christophe, LAFOND Florence, VAILLANT Cédric.

**Membre(s) excusé(s)** : BINE Marylou

### **PROCÈS-VERBAL**

Lecture faite, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de sa séance du 7 mars 2022.

### **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Sans objet : pas de DIA reçues

### **DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire fait part aux élus de l'ouverture d'un nouveau commerce de restauration (crêperie) dans le local dernièrement occupé par la tapissière.

La future propriétaire de ce commerce sollicite de la commune la possibilité d'occuper le domaine public, à savoir les deux places de stationnement situées entre les platanes face au local concerné, afin d'y installer une terrasse en bois. Cette dernière sollicite également de la commune sa participation financière à l'achat de la terrasse.

Les élus, après en avoir délibéré, acceptent la mise à disposition de deux places de stationnement pour l'installation d'une terrasse au bénéfice du commerce mentionné ci-dessus.

A 13 voix contre et 1 voix pour, le conseil municipal décide de ne pas accorder son concours financier pour l'achat de ladite terrasse.

### **ETAT DES CHARGES DUES AU SYDER**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du décompte des charges résiduelles de la Commune pour les programmes de travaux réalisés par le SYDER, dont le montant après abattement est de 62 089.77 € au titre de l'année 2022.

Conformément à l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a la possibilité soit d'inscrire cette somme au budget communal, soit d'opter comme habituellement pour le principe de fiscalisation directe, auquel cas les Services Fiscaux la recouvreront directement sur les impôts locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** de conserver le principe de fiscalisation de la contribution communale due au SYDER au titre de l'exercice 2022, mise en recouvrement pour un montant de 62 089.77 €.

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au compte de gestion du Comptable du Trésor.

	<u>2021</u>			<u>Report 2020</u>	<u>RESULTAT 2021</u>
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		<u>Résultat cumulé</u>
<u>Fonctionnement</u>	788 734,86€	944 276,88€	155 542,02€	515 770,94 €	<b>671 312,96€</b>
<u>Investissement</u>	279 209,40€	165 493,39€ (+7 090,14€ de comblement du déficit d'investissement 2020)	- 120 806,15€		<b>338 806,15€</b>  (comprenant 218 000€ de restes à réaliser 2021)
<u>Résultat de clôture total de l'exercice</u>					<b>332 506,81€</b>

## VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Point ajourné

## AFFECTATION DES RESULTATS

Le résultat de 2021 laisse apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de **671 312,96 €** et un déficit d'investissement cumulé de **120 806,15€ + restes à réaliser 2022 à hauteur de 218 000€ (soit 338 806,15€)**, ce qui représente un excédent global de clôture de **332 506,81€**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** de combler le déficit d'investissement en affectant les résultats comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

**Article 1068** - excédent de fonctionnement capitalisé ..... **338 806,15 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

**Ligne budgétaire 002** - résultat de fonctionnement reporté .... **332 506,81€**

## VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.

Le coefficient correcteur calculé pour la commune est de 0.959710 ce qui signifie que la commune est surcompensée à hauteur de 16 906€ qui devront donc être déduits des produits fiscaux attendus.

Pour les taxes locales, il est proposé au Conseil de reconduire les taux adoptés en 2021 :

- Taxe sur le foncier bâti : 24.44%
- Taxe sur le foncier non bâti : 14,84 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant des taxes directes locales pour 2022 comme suit :

	<u>TAUX 2022 VOTES PAR LA COMMUNE</u>	<u>BASES D'IMPOSITIONS PREVISIONNELLES</u>	<u>PRODUIT FISCAL ATTENDU</u>
<u>FONCIER BATI</u>	24.44%	1 644 000	<b>401 794€</b>
<u>FONCIER NON BATI</u>	14.84%	415 700	<b>61 690€</b>

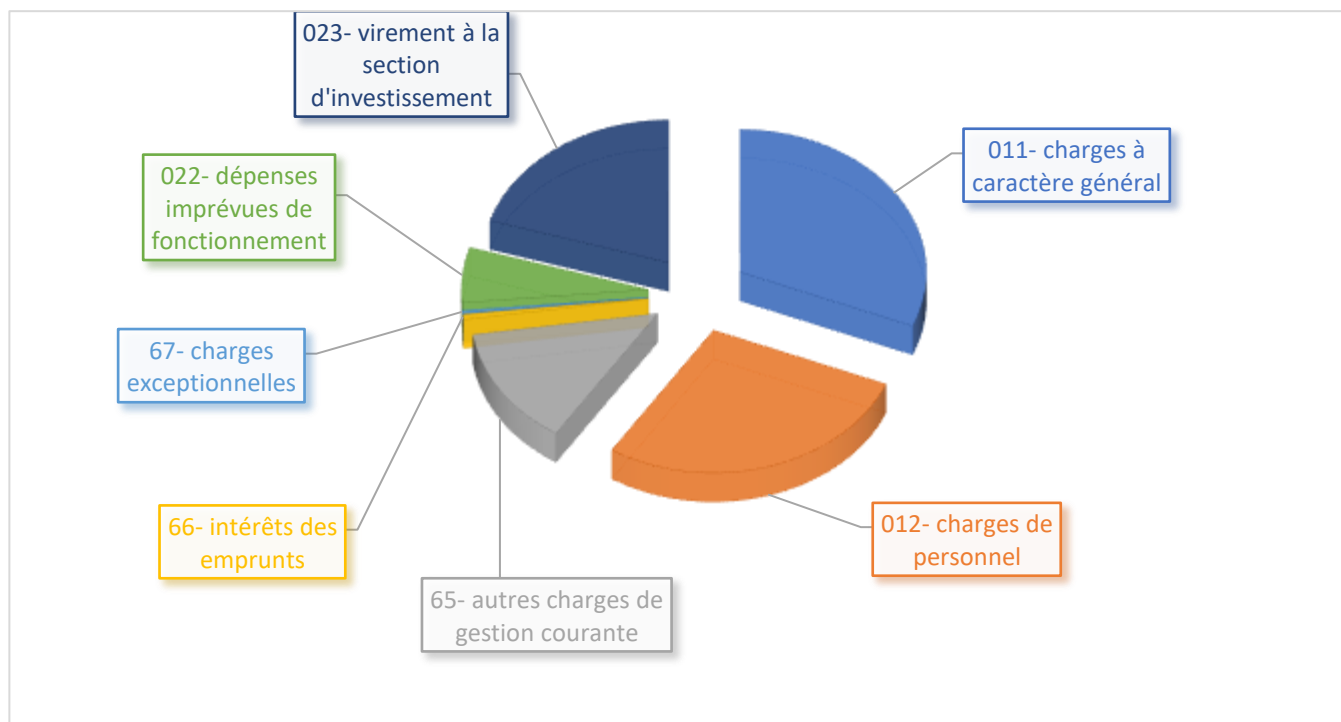
## VOTE DES SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

	<b>Montants votés en 2021</b>	<b>Montants 2022</b>
RESTAURANT SCOLAIRE SOU DES ECOLES DE QUINCIE	12 500,00 €	12 500,00 €
BEAUJOLAIS SPORT BOULES	300,00 €	300,00 €
AGIVR ASSOCIATION GESTION	150,00 €	150,00 €
AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL - SOUTIEN AUX FAMILLES	300,00 €	500,00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	100,00 €	100,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	150,00 €	150,00 €
ARCOQUIN	300,00 €	300,00 €
ASSOCIATION DES FAMILLES BEAUJEU MARCHAMPT QUINCIE	300,00 €	300,00 €
BEAUJOL AVENTURE TRAIL	250,00 €	250,00 €
BEAUJOLAIS BASKET	3 500,00 €	5 000,00 €
CTE ORG TOUR BEAUJOLAIS	80,00 €	80,00 €
DOCTEUR CLOWN	150,00 €	150,00 €
ASSOCIATION DU RÉVEIL HOPITAL DE BEAUJEU	300,00 €	300,00 €
ECHO DU VIGNOBLE	3 000,00 €	3 000,00 €
LES RESTAURANTS DU COEUR	200,00 €	500,00 €
SARMENTELLES DE BEAUJEU	1 000,00 €	1 000,00 €
SECTEUR PASTORAL BEAUJEU	400,00 €	400,00 €
TENNIS CLUB NORD BEAUJOLAIS	1 000,00 €	1 000,00 €
SOU DES ECOLES DE QUINCIE-SORTIES/CLASSES VERTES	1 820,00 €	1 820,00 €
OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMB	100,00 €	100,00 €
Tour du Beaujolais Cycliste	2 000,00 €	0,00 €
Participations aux centre aérés (sur budget CCAS auparavant)	1 000,00 €	1 000,00 €
JSP du val d'Ardières	1 000,00 €	1 000,00 €
CQFD	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 900,00 €</b>	<b>29 900,00 €</b>

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

## 1- dépenses de la section de fonctionnement

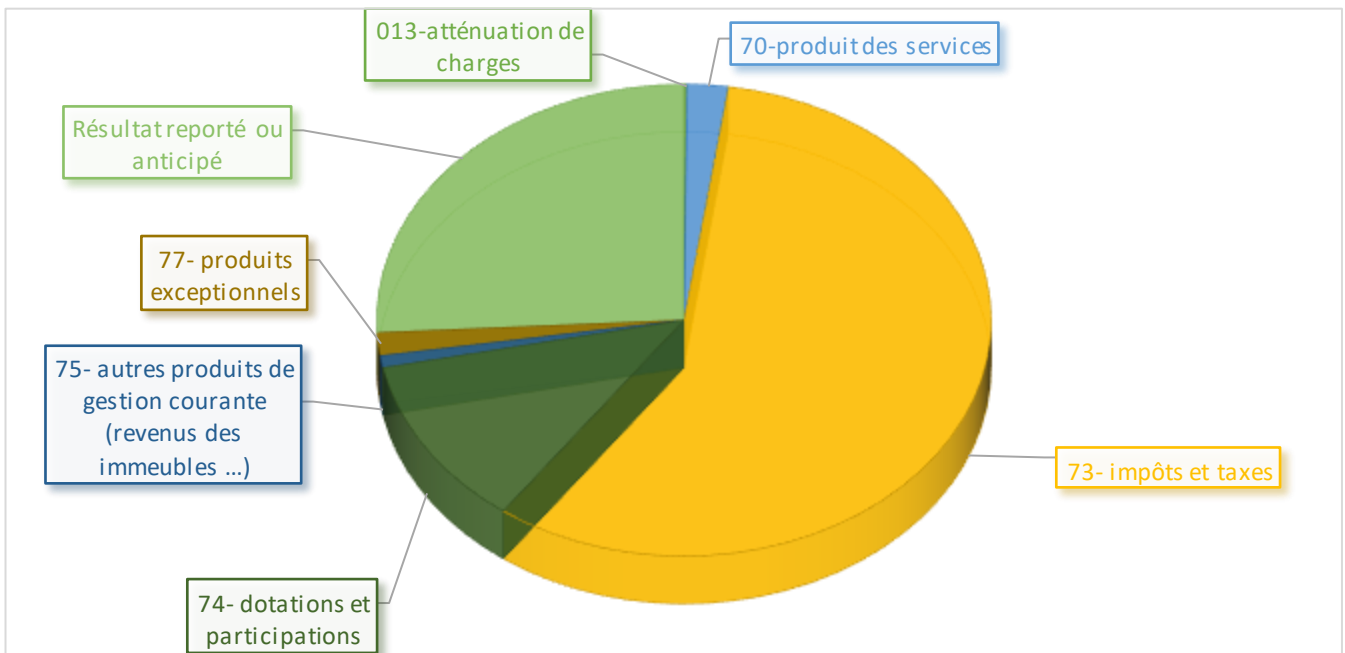
011-charges à caractère général	397 300€
012-charges de personnel	356 630€
65-autres charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions aux associations...)	171 817€
<b>DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>	<b>925 747€</b>
66-charges financières (intérêts emprunts)	7 462,37€
67-charges exceptionnelles	4 000€
022-dépenses imprévues de fonctionnement	62 347,38€
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>1 019 556,75€</b>
<i>023-virement à la section d'investissement</i>	<i>296 817€</i>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 296 373,75€</b>



## 2- recettes de la section de fonctionnement

013-atténuations de charges (remboursement rémunérations personnel)	2 000€
70-produits des services (concessions cimetièrre, régie garderie et bibliothèque...)	27 280€
73-impôts et taxes	735 462,94€
74-dotations et participations	168 664€

75-autres produits de gestion courante (revenus des immeubles...)	10 460€
<b>TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>	<b>943 870,94€</b>
77-produits exceptionnels	20 000€
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>945 049,94€</b>
Résultat reporté ou anticipé	332 506,81 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 296 373,75€</b>



### Participations aux structures extérieures

SDMIS	22 266 €
SYBEMOL	20 574,25 €
SIAMVA	29 123 €

### 3- Section d'investissement

<b>DÉPENSES</b>	
Déficit antérieur reporté d'investissement	120 806,15€
Remboursement emprunts (capital)	52 283,06€
Dépenses d'équipement (RAR compris)	719 400€
020 dépenses imprévues d'investissement	10 000€
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>902 489,21€</b>
<b>RECETTES</b>	
Fonds de compensation de la TVA	17 111,61€

Taxe d'aménagement	10 000€
Subventions d'investissement	13 102€
Cession d'immobilisation (vente de terrain)	90 000€
Emprunt	136 652,45€
Virement de la section de fonctionnement	296 817€
Comblement du déficit d'investissement 2021	338 806,15€
<b>TOTAL DES RECETTES :</b>	<b>902 489,21€</b>

### Détail des dépenses d'équipement

	Dépenses	
<u>Opération 35 : Accessibilité voirie et locaux</u>	10 000€	Mise en accessibilité des marches de l'église
<u>Opération 56 -travaux de réseaux et ouvrages</u>	57 000€	Réseau eaux pluviales les Jonnerys, poste électrique vers le tennis couvert, borne incendie, garde-corps...
<u>opération 57-travaux de bâtiments</u>	30 000€	Plinthes cantine, remplacement vélux école de musique, rideau métallique tennis, ...
<u>opération 58-matériel et mobilier</u>	15 000€	Informatique école, pièges frelon asiatique, décorations de Noël ...
<u>opération 59-acquisitions immobilières</u>	5 000€	Frais de notaire échanges carrefour de la Roche ...
<u>opération 60-aménagements de terrains</u>	205 000€	Zone de loisirs vers tennis couvert, PAV, aménagements pour la construction de la micro-crèche, installation de toilettes vers l'espace L, Vacheron ...
<u>Opération 64- création d'un local associatif</u>	30 000€	Création local associatif (vers boulodrome)
<u>Opération 70 – extension de l'épicerie</u>	184 400€	
<u>Opération 71 – bibliothèque/ludothèque/centre d'interprétation des landes du Beaujolais</u>	30 000€	Études, concours
<u>Opération 72 –extension ou réaménagement du cimetière</u>	3 000€	
<u>Opération 73- Désimperméabilisation des cours d'école et déconnexion des eaux pluviales</u>	150 00€	MO et travaux

### TOURS DE GARDE DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

8H - 12H00		
10/04/2022	24/04/2022	
Guy	Nadine/Maire	suppléant(e)
Jean-Pierre	Barbara	assesseur
Barbara	Marylou	assesseur
Cédric	Christophe	

Dépouillement :	
10-avr	24-avr
Loïc	Séverine
Nadine	Jean-Pierre
Maryse	Christophe
Florence	Guy
Guy	

12h00 - 16h
-------------

10/04/2022	24/04/2022	
Nadine	Gérard	suppléant(e)
Florence	Loïc	assesseur
Jeannine	Jeannine	assesseur
richard 13h-17h30	richard 13h-17h30	

Jeannine	
----------	--

<b>16h00-19h00</b>		
10/04/2022	24/04/2022	
Maryse	Guy	suppléant(e)
Gérard	Maryse	assesseur
Séverine	Jean-Pierre	assesseur
Loïc	Séverine	

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

\*point sur les travaux de création de la zone de loisirs L. Vacheron : l'espace doit désormais être clôturé pour prévenir l'intrusion des véhicules et des plantations doivent être réalisées.

\*voirie : les travaux de rénovation de la chaussée du hameau des Jonnerys sont en cours d'achèvement

\*La sélection des vins servis lors des cérémonies et commémorations a été réalisée le samedi 26 mars. Le palmarès suivant est présenté aux élus :

✓ **Catégorie Beaujolais QUINCIE Rouge :**

**7 échantillons présentés**

Retenu : BURNICHON Daniel

✓ **Catégorie Brouilly/Côte de Brouilly :**

**6 échantillons présentés**

Retenu : NESME Mickaël

✓ **Catégorie Beaujolais/Beaujolais-Villages BLANC :**

**8 échantillons présentés**

Retenus : DESCOMBES Gérard  
CONDEMINÉ Loïc

✓ **Catégorie Crémant de Bourgogne :**

**5 échantillons présentés**

Retenus : Domaine JONCY  
Domaine MORION

**Le Beaujolais Rosé et la cuvée Bernard PIVOT seront fournis par la cave coopérative Agamy.**

\*La présentation du Conseil Municipal des Jeunes se tiendra le 5 avril 2022 aux élèves de l'école.

\*Monsieur le Maire indique que les membres de l'association des classes en 2 ont proposé qu'une cérémonie de passation des clés du village soit organisée en lien avec la commune. Le Maire en a accepté le principe et ladite rencontre aura lieu en mairie le mercredi 13 avril.

\*Les élus s'entretiennent de l'organisation du repas des aînés.

**FIN DE SEANCE**

Approbation du procès-verbal :

	<u>Elu présent à la séance</u>	<u>Signature</u>
MICHAUD Daniel	x	
BAUDET Nadine	x	
DESCOMBES Gérard	x	
CHETAILE Maryse	x	
RAVE Guy	x	
LAGNEAU Jeannine	x	
BURNICHON Jean-Pierre	x	
SAINT DIDIER Richard	x	
VAILLANT Cédric	x	
DUCROT Séverine	x	
DARSON Barbara	x	
CONDEMINE Loïc	x	
LAFOND Florence	x	
FRANCHET Christophe	x	
BINE Marylou		